

# HIDALGO ! VOS AGENTS AUSSI VEULENT QUE LEURS SALAIRES DOUBLENT !

# CGT VILLEDEPARIS .FR



## RYTHMES DE TRAVAIL EN 2022, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Nous avons été reçus par la direction la semaine dernière afin d'évoquer la proposition finale de la DJS en lien avec la DRH, le bilan est simple : **le compte n'y est pas !**

Même si la direction tente de rassurer en avançant que les plannings et les rythmes ne devraient pas ou peu être modifiés, les agents travailleront plus en 2022 pour « le même prix », c'est un fait ! Les compensations arrachées à la ville après des semaines de lutte sont insuffisantes et incertaines. Les 3 jours accordés au titre de la sujétion ville-capitale vont être remis en cause par le préfet de région devant la justice et devraient malheureusement disparaître de la copie finale. Les 2 jours de fractionnement (pour les agents posant 8 jours de CA ou plus entre le 01/11 et le 30/04) ne sont pas automatiquement octroyés et les 2 JRTT en échange des 7 minutes de plus par jour n'est qu'une récupération au rabais d'un temps de travail supplémentaire qui aurait dû être payé en H.S ou en récupération majorée.

Seul point « positif », la DJS a validé la proposition de votre syndicat CGT de mettre en place ces 7 minutes de plus par jour sous la forme d'un temps de préparation physique (PP) libre pour certains corps (5x7min, temps hors temps de présence dans l'établissement). Mais là encore, la situation est incertaine. La DRH a accepté que la PP des maître-nageu.ses.rs passe à 2h35 au lieu des 2h actuelles et que les EAPS terrestres bénéficient pour la première fois d'une PP de 35min. Pourquoi une telle inégalité entre les spécialités d'un même corps de métier ? Pour les ATIS, selon la DJS, la DRH bloque la proposition malgré le fait qu'ils soient des agents du sport à Paris et qu'ils doivent rester en bonne condition physique afin d'assurer leurs tâches. **Le combat n'est pas terminé ! Le CT DJS sur les nouveaux rythmes de travail a lieu le 23 septembre. Nous vous l'annonçons tout de suite, la CGT votera contre tout le projet de réforme et combattra jusqu'au bout la sauvegarde de nos congés ! Revendiquons ensemble :**

- PAS UNE MINUTE DE PLUS ! PAS UN JOUR DE CONGÉS EN MOINS !
- Sujétion 6 (32h/semaine) pour les agents des piscines qui sont exposés à des substances cancérigènes, sujétion 2 pour les EAPS terrestres.
- Égalité de la durée des PP entre les EAPS, et création d'une PP pour les ATIS et les administratifs !
- Aucune sanction ni suspension des agents concernant le pass sanitaire, le redéploiement est possible !

@CGT EVSPC  
cgtevspc@paris.fr

